



Au fil du Ponteillard

Bulletin d'informations municipales de la Commune de MALLEMOISSON

N°77

Avril - Mai - Juin 2018

LES
DATES
À RETENIR

Agenda :

Mai :

Mardi 1er Mai 2018 :

L'association du Grillon Buissonnier organise son marché floral sur l'Esplanade Jean Moulin : le marché sera installé à partir de 8h00 et vous accueillera jusqu'à 17h00. Pour plus de renseignements veuillez contacter directement le 06.67.93.02.50.

Dimanche 6 Mai 2018 :

Vide-grenier de l'Association pour les Urgences APUD 04 (Association qui a pour objet de promouvoir l'enseignement et les soins d'urgence dans le département des Alpes de Haute Provence). Pour plus de renseignements veuillez contacter le 06.20.26.84.98.

Mardi 8 Mai 2018 à 11h30 :

Cérémonie commémorative devant le monument aux morts.

Dimanche 13 Mai 2018 :

Vide-grenier de l'Association le Grillon Buissonnier.
Pour plus de renseignements veuillez contacter directement le 06.67.93.02.50.

Juin :

Vendredi 8 juin 2018 :

L'association la Boule Duyes et Bléone, organise un concours de boules. Pour plus de renseignements veuillez contacter directement le 06.32.72.58.95.

Samedi 9 juin 2018 à 11h30 :

Inauguration du plateau sportif au dessus de l'école communale.

Dimanche 10 juin 2018 :

Un vide-grenier est organisé par l'association de Mallemois le Grillon Buissonnier.
Pour plus de renseignements veuillez contacter directement le 06.67.93.02.50.

Samedi 23 juin 2018 :

Fête de la Saint Jean.
Pour plus de renseignements veuillez contacter directement le 06.50.53.72.11.

Le mot du Maire :

Pas d'augmentation de la fiscalité,
Pas de hausse des taxes " Eau & Assainissement",
Aucun emprunt contracté,

C'est en substance le résumé de la politique souhaitée par les élus de la majorité municipale afin d'éviter de limiter la charge fiscale de chaque contribuable. Des projets travaillés et subventionnés au mieux afin de ne pas alourdir l'imposition des habitants de Mallemois. Tout en continuant d'oeuvrer dans l'intérêt du plus grand nombre.

Parmi les projets poursuivis ou lancés cette année 2018 :

- la réfection complète du chauffage de l'école, programme qui fait suite aux changements de l'ensemble des menuiseries et de l'éclairage du groupe scolaire.
- le financement sans recourir à l'emprunt de la salle intergénérationnelle couplé au projet d'habitats partagés soit la création de 12 logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie et 16 logements classiques afin de répondre à une réelle attente de nos concitoyens.
- le lancement du projet de Jardins Partagés aux Grillons, un projet participatif qui permettra de maintenir le lien entre les habitants de la commune.
- la poursuite de l'installation de caméras de vidéo-protection pour sécuriser différents lieux de la commune.
- divers travaux et installation d'équipements sur les bâtiments communaux ou encore dans le cimetière communal.
- sans oublier un programme de réfection de la voirie communale.

Une volonté claire de poursuivre les projets envisagés et pour partie réalisés par l'équipe municipale alliée à une maîtrise et une optimisation des dépenses et des recettes de la commune.

Une gestion saine dans un contexte semé d'embûches et d'obstacles, une volonté intacte de bien faire et de le faire bien.

Restant à votre écoute,

Le Maire, Mme Emmanuelle MARTIN.

COMPTEURS LINKY :

Les compteurs LINKY seront bientôt déployés sur la commune de Mallemois entre juillet 2018 et décembre 2018. Ces compteurs ont pour objectif de satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs en matière de suivi de consommation. Ils permettront un accès simple, sécurisé et gratuit à des informations permettant de suivre et mieux comprendre sa consommation. Ce compteur permet une facturation au plus juste, plus besoin d'attendre le prestataire pour relever votre consommation inscrite sur vos compteurs actuels. Vos démarches seront facilitées dans le cadre de vos déménagements ou encore vos modifications de contrats à distance. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les services d'Enedis.

Réunion notariale avec l'ADDAR 04 ouverte à tous :

L'Association ADDAR 04 organise le vendredi 18 Mai 2018 une réunion notariale, en partenariat avec Maître Marilyne DEFRAIN, Notaire à Digne les Bains. Cette réunion aura pour thème la Transmission de Patrimoine et les Nouvelles réformes fiscales. Ouvert à tous, cet événement se déroulera à Mallemois, dans la Salle des Cèdres le 18 Mai prochain, entre 14h00 et 17h00.

Le Carnaval de l'école de Mallemoisson :

En raison des vacances scolaires, le traditionnel carnaval pour les élèves de l'école de Mallemoisson a été légèrement décalé mais a bel et bien eu lieu. Mardi 13 mars, ce sont environ 85 élèves, tous âges confondus, qui ont arpenté, déguisés, les rues du village. Le carnaval a comme d'habitude été organisé par l'école qui a pris à sa charge les boissons et les parents d'élèves ont été mis à contribution pour la préparation de gâteaux afin que tous puissent déguster, une fois le retour à l'école, un goûter amplement mérité. Ils ont notamment entrepris un petit tour de la médiathèque Michel Martin et de la mairie avant de s'arrêter sur la place du village pour la photo de groupe. Les institutrices avaient elles aussi joué le jeu en venant déguisées pour cet après-midi festif. Ainsi, si tous ont pu profiter de leurs deux semaines de vacances, certains étaient plus que ravis de reprendre les bancs de l'école sachant ce qui les attendait à la rentrée. Un après-midi pour lequel même le beau temps s'était aussi invité et qui a fait le ravissement des plus petits mais aussi des plus grands.



Assemblée Générale à Mallemoisson

Jeudi 8 février 2018, la salle de la médiathèque Michel Martin était comble à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Amicale de la médiathèque. L'avenir de l'association était jusqu'alors incertain mais les Mallemoissonnais ont été rassurés en voyant qu'elle avait encore de nombreuses années devant elle. Aussi, ont été élus à l'unanimité Annick Chapon-Proust à la présidence, André Nalin en tant que trésorier et Sylvie Bultel renouvelle son mandat en tant que secrétaire.



Après que les bilans moraux et financiers soient votés, place aux projets 2018. La responsable de la médiathèque a fait part de ses projets et tous ont été accueillis avec joie : avec la participation du Conseil Municipal Jeunes (CMJ), trois boîtes aux lettres devraient être installées dans le village, instaurant ainsi le système du « livre libre » (système d'échange de livres entre particuliers).

Une heure de conte devrait également voir le jour pour les plus petits. Parmi les autres projets, l'on peut également citer la construction de nichoirs par les habitants du village, une sensibilisation autour du thème des abeilles et une mini-conférence avec témoignages à l'appui sur l'immigration et l'intégration. Les propositions ont également fusé parmi l'assistance avec la proposition de mise en place de concerts dispensés par des jeunes musiciens avec leurs propres compositions.

L'appel est donc lancé. Le maintien de la cotisation à cinq euros par adhérent a été validé pour cette année encore sachant que le but de l'Amicale est avant tout de proposer des animations mais également d'aider la médiathèque dans l'achat de livres ou de matériel afin de garantir une offre diversifiée et récente pour les lecteurs. Une demande de subvention va d'ailleurs être faite auprès de la Mairie dans ce sens. L'assemblée Générale s'est terminée par une traditionnelle dégustation car comme le souligne Annick Chapon-Proust, « la manifestation, aussi petite soit-elle sera toujours accompagnée d'un petit quelque chose, que ce soit un goûter ou encore un apéritif » afin que cela se déroule dans la convivialité. Souhaitons donc longue vie à cette association et la réussite dans la mise en place de ses projets !

Céline Barbier

2

Agenda côté Médiathèque :

Samedi 26 Mai 15h00-18h00 :

en partenariat avec l'Amicale de la Médiathèque et dans le cadre du « Printemps des Poètes », inauguration de l'exposition « **Noir et Blanc** » de **Serge PANIS** qui dédicacera le même jour ses trois ouvrages :

- Le Secret des Grottes Blanches
- La Vie de Château
- Histoires de Normands

L'exposition, sera visible jusqu'au samedi 9 juin.

Samedi 9 Juin :

Conférence de l'auteur Luc Chen sur le thème de l'intégration. A cette occasion, il dédicacera son ouvrage « Ma vie vouée à l'intégration ». La médiathèque suspend pour un temps ses prêts de DVD. Aussi il est demandé à tous les usagers n'ayant pas rapporté les DVD empruntés à la médiathèque, de bien vouloir les ramener au plus tôt. En effet, ce prêt découlant d'un partenariat entre la Médiathèque départementale de Prêt et la médiathèque de Mallemoisson, ce dernier ne pourra reprendre, qu'une fois tous les documents vidéo restitués, et après un certain laps de temps. Merci de votre compréhension.

Nouveauté pour les aînés :

Un Atelier « Cuisinez équilibré et Bougez mieux » sera proposé en Salle des Cèdres les Mardi 29 Mai, 5,12,19 Juin (de 15h30 à 17h00) et les Mardi 26 Juin et 3 Juillet (de 14h00 à 16h00) : cet atelier proposé gratuitement en partenariat avec la CARSAT permettra à un groupe de 15 personnes maximum de suivre, en 3 séances pédagogiques et ludiques, des conseils sur la nutrition (séance animée par une diététicienne) et de participer à une marche nordique/sportive pour respirer et entretenir son corps, encadrée par un professeur de sport (Cf. plaquette de présentation)

29 mai, 5, 12, 19, 26 juin, 3 juillet am

Atelier "Nutrition et éveil corporel"

A la salle polyvalente des Cèdres
La Combe 04 510 MALLEMOISSON

Atelier gratuit, ouvert aux jeunes de + de 60 ans



Roger s'entraîne pour l'atelier

POUR BIEN VIEILLIR

contact inscription
0492346503



Inscriptions en Mairie

"Mais.....Que fait la commune ?"

De nouveaux jeux pour les petits Mallemoissonnais !

La Commune vient d'installer sur le Parc des Cèdres un nouveau jeu de saut de haie qui est accessible à tous les enfants.



Dans l'enceinte de l'Ecole, un nouveau jeu Gymino avec toboggan vient de prendre place dans la cour des maternelles. Les travaux sont en cours de finition.



Opération « un bon air dans mon école » :

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains lieux publics (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement).

La commune a donc procédé en début d'année à l'analyse de l'air de l'école communale. Après deux installations de capteurs à des périodes différentes, les résultats de l'étude ont montré qu'aucune trace de gaz nocif n'a été décelée.

Les résultats sont conformes dans les locaux scolaires.

Relève des compteurs d'eau et Facturation des Consommations

Cette année, nos agents communaux ont commencé au début du mois de Mars la relève des compteurs d'eau. Lorsque les compteurs sont accessibles depuis l'extérieur des propriétés, les agents communaux effectuent directement la relève. Si votre compteur est à l'intérieur de votre propriété et que vous êtes absents au moment de leur passage, ils ne manqueront pas de vous laisser en boîte aux lettres un imprimé de relève à nous retourner en Mairie au plus tôt.

Vous constaterez peut-être une différence entre votre consommation passée et la consommation relevée cette année. Rien d'anormal, la relève a été plus courte l'an passé, donc moins de consommation a été facturée en 2017.

3



De nouveaux aménagements au cimetière....

La Commune vient d'installer au Cimetière un nouveau panneau d'affichage qui présente notamment un plan précis de circulation dans les différentes parties et allées du Cimetière, vous permettant de vous repérer et d'y circuler plus facilement. Ce panneau accueille également le Règlement du Colombarium et les tarifs appliqués par la Commune en matière de concessions.

Le Colombarium a été agrandi, durant ce premier trimestre, de 6 nouveaux emplacements. En projet : de nouveaux aménagements piétons vont prochainement être réalisés ainsi que l'installation d'un ossuaire communal dans la partie D du cimetière.

Enfin, pour les nouvelles concessions qui seront attribuées dans la partie D du cimetière, en préalable de toute inhumation, nos agents communaux réaliseront un tracé précis de l'emplacement. Cette mesure permettra une meilleure gestion de l'espace disponible, en respectant les règles d'agencement et d'espacement applicables aux concessions en vue de faciliter la circulation des visiteurs dans les allées.

Cartes de pêche gratuites pour les moins de 12 ans :

Suite à la signature d'une convention de gestion avec l'Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique "la Bléone", la commune de Mallemoisson vous propose de retirer en mairie des cartes de pêche gratuites destinées aux enfants de moins de 12 ans. Ces cartes ont pour vocation de faire découvrir aux jeunes ce loisir, elles permettent de pêcher dans plus de 75 départements en France.

Afin de pouvoir disposer d'une carte, pensez à vous munir de la pièce d'identité de votre enfant, ainsi que d'une photo d'identité facilitant ainsi aux agents administratifs communaux de remplir correctement vos cartes.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie.

Informations Pratiques :

MAIRIE :

Horaires de la mairie :

Lundi : 13h30 à 17h00
Mardi : 13h30 à 17h00
Mercredi : 8h30 à 12h00
Jeudi : 8h30 à 12h00
Vendredi : 8h30 à 12h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Téléphone : 04.92.34.65.03

Site internet de la mairie : www.mairie-mallemoisson.fr

NUMERO D'URGENCE DE LA MAIRIE (en dehors des jours et heures de la mairie et uniquement en cas de véritable urgence) 07.85.59.64.73

MEDIATHEQUE :

Horaires de la médiathèque Michel Martin :

Mardi : 14h00 à 18h00
Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Jeudi : 14h00 à 18h00
Vendredi : 14h00 à 18h00
Samedi : 10h00 à 12h00

DECHETTERIE :

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale :

Du Lundi au samedi de 9h à 12h à Aiglun
Du Lundi au samedi de 15h à 18h à Barras
Fermée le dimanche et les jours fériés.

4

SERVICES :

Déchets verts :

Le ramassage des déchets verts est réalisé par les employés communaux tous les premiers lundis du mois. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie et déposer leurs déchets verts dans des sacs poubelles devant leurs habitations. Pour les gros volumes de déchets verts, la commune met à disposition une benne au tarif de 20 euros par rotation.

Permanences de l'Assistante Sociale :

Mme PAYAN effectue sa permanence de 9h00 à 12h00 le troisième vendredi du mois en mairie. Pour toute demande de rendez-vous, merci de la contacter au 04.92.30.09.20.

Permanences des élus en mairie:

Premier et troisième samedi du mois sur rendez-vous.

Permanences service urbanisme :

Des permanences sont tenues en mairie de Mallemoisson par le service instructeur de Château Arnoux St Auban le premier mercredi du mois. Uniquement sur rendez-vous.

Débroussaillage et Emploi du Feu :

Nous vous rappelons dans cette édition les obligations des propriétaires relatives au débroussaillage de leurs parcelles et à l'emploi du Feu. **En matière de débroussaillage**, dans les Alpes de Haute Provence, c'est l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 4 Juillet 2013 qui précise les modalités techniques du débroussaillage.

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celles-ci.



Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage :

- autour de sa construction, dans un rayon de 50 mètres sans tenir compte des limites de propriété,
- aux abords des chemins d'accès privés sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

Les parcelles classées en zone urbaine U sont à débroussailler en totalité, même en l'absence de bâti.

Ces travaux de débroussaillage doivent être réalisés régulièrement pour garantir une efficacité dans le temps (Cf. croquis ci-dessus).

Sanctions appliquées en cas de non-respect de l'obligation de débroussaillage :

Amendes de 135 à 1500 euros et mise en demeure de réaliser les travaux ou à défaut travaux réalisés d'office à la charge du propriétaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur les sites : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr ou www.ofme.org

En matière d'emploi du feu, la directive européenne n° 2008/98/CE du 19/11/08 oblige à une gestion particulière de traitement pour l'élimination des biodéchets. En outre, ces déchets issus de vos jardins et de vos cuisines doivent être traités de façon appropriée. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Produire du compost
- Mener vos déchets issus du débroussaillage de votre propriété en déchetterie
- Utiliser les services proposés par votre mairie : le ramassage des petits volumes de déchets verts ou la location de la benne pour les plus gros volumes

L'utilisation et l'emploi du feu pour le brûlage des déchets issus de vos jardins sont désormais interdits toute l'année. Une dérogation est possible pour les particuliers effectuant des travaux de débroussaillage de leurs parcelles. Travaux liés aux obligations légales du débroussaillage (branches et arbres). Il est alors soumis à l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 sur l'emploi du feu. Par contre, un particulier n'étant pas dans la zone d'obligation légale de débroussailler, ainsi qu'un particulier entretenant son jardin (gazon, feuilles), ne peuvent pas brûler leurs déchets (biodéchets).

Le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information sur les Risques Majeurs de la Commune

La Commune vient d'approuver, par arrêté municipal, la révision des documents liés à la sécurité des populations.

Le Plan Communal de sauvegarde (PCS) est un outil qui permet de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités/risques sur la commune et des moyens disponibles (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM). Le PCS et le DICRIM sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la Commune.

Au fil du Ponteillard n°77 : Avril - Mai - Juin 2018

Editeur : Mairie de MALLEMOISSON Hôtel de Ville 04510

Directeur de publication : Emmanuelle MARTIN, Maire

Comité de rédaction : Céline BARBIER - Naïs GALLY - Laurence DANESI

Maquette et impression : Mairie de MALLEMOISSON

Images : source google image - mairie : Réutilisation autorisée